

Commune de Féternes

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation
10 novembre 2020

Date d'affichage
20 novembre 2020

D2020-085

Le dix-huit novembre deux mille vingt, à dix-huit heures trente,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de  
M. Maxime JULLIARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard,  
Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien, Adjoint, Mme Mayer Annie,  
Mme Beetschen Louissette, M. Lacroix Didier, Mme Boullet Valérie, M. Preti  
Jérôme, Mme Lacroix Géraldine, M. Baud Christophe, M. Degardin  
Kristopher et M. Chappuis Paul formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Mme Christel Félisaz

**Secrétaire de séance :** M. Cyprien Tournier

**REGLEMENT POUR ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS**

La commune de Féternes s'est engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions et des contribuables.

Le projet de règlement s'appliquera à l'ensemble des subventions versées aux associations par la commune. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des subventions communales sauf dispositions particulières contraires prévues explicitement dans la délibération attributive. Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la commission des finances : délai de dépôt du dossier, documents à remplir et à retourner.

Le respect de cette démarche facilitera le déroulement du traitement de chaque demande et de sa prise en compte par les élus de la commune.

Le projet de règlement a été transmis au préalable aux membres du Conseil.

L'objectif du règlement est de favoriser la transparence de l'utilisation des fonds publics et l'égalité de traitement des associations lors de leurs demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du règlement pour l'attribution des subventions. Le projet de règlement est joint à la présente délibération.

Fait à Féternes, le 23 novembre 2020  
Le Maire,  
Maxime JULLIARD

